



Délibération n° 2016 / 176

**Avis simple**

**Courses nationales de char à voile à  
Lestrevet – Pentrez**

**26 et 27 mars 2016**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 15 janvier 2016 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, adopté par le Conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la saisine du 18 janvier 2016 de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Considérant les éléments présentés par l'ASV Lestrevet dans sa demande d'autorisation de circulation des véhicules sur la plage pour la direction de la course, la sécurité des pilotes et des promeneurs,

Compte-tenu que la circulation de véhicules à moteur sur le domaine public maritime au sein du périmètre du Parc naturel marin d'Iroise est soumise à un avis simple de son Conseil de gestion,

Compte-tenu que l'effet notable de cette circulation de 4 véhicules est limité (demande ponctuelle, aucun effet notable significatif sur le milieu marin identifié sur la plage considérée),

### **Article unique**

La Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise émet un **avis simple favorable**.

Néanmoins, elle attire l'attention des organisateurs sur les prescriptions à avoir lors de cette manifestation :

- Identification des véhicules et limitation d'accès aux quatre véhicules déclarés à partir des cales prévues à cet effet.
- Limitation à une circulation longitudinale sur la plage et de préférence au bas de l'eau,
- Tenue du public et des véhicules en dehors des végétations de haut de plage et de la dune.

Le Conquet, le 01 FEV. 2016

**Nathalie SARRABEZOLLES**

  
Présidente du Parc naturel marin d'Iroise

+ PLN  
OG → projet de réponse  
à PLN

52A16  
REÇU LE 19 JAN. 2016

**Laure ALFONSO**

---

**De:** SIMON Grazziana - DDTM 29/DML/PLAM/Guilvinec [grazziana.simon@finistere.gouv.fr]  
**Envoyé:** lundi 18 janvier 2016 11:14  
**À:** commune-stnic@wanadoo.fr; mairie.plomodiern@wanadoo.fr; Laure ALFONSO  
**Cc:** ETIENNE Marie-Anne - DDTM 29/DML/URL/PAM-GV; "VILBOIS Pierre (chef du pôle) - DDTM 29/DML/URL/PAM-GV"  
**Objet:** Demande d'autorisation de circulation de véhicules plages de Lestrevet et Pentrez  
**Pièces jointes:** Char à voile-Pentrez.pdf

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande d'autorisation de circulation de véhicules sur les plages de Lestrevet et Pentrez de l'ASV Lestrevet pour une course de chars à voile qui aura lieu les 26 et 27 mars 2016 de 9h à 17h.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire part de votre avis pour le 18 février 2016 au plus tard.

Vous en remerciant par avance,

Cordialement,

Mme SIMON Grazziana

Pôle Littoral et Affaires Maritimes GUILVINEC Tél : 02 98 58 36 15 ou standard 02 98 58 13 13

Sujet : Tr: [INTERNET] Demande d'autorisation

De : "ETIENNE Marie-Anne - DDTM 29/DML/PLAM/Guilvinec" <marie-anne.etienne@finistere.gouv.fr>

Date : 18/01/2016 09:49

Pour : SIMON Grazziana - DDTM 29/DML/URL/PAM-GV <grazziana.simon@finistere.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Demande d'autorisation

Date : Fri, 15 Jan 2016 13:43:27 +0100

De : > ASV Lestrevet (par Internet) <asvlestrevet@gmail.com>

Répondre à : ASV Lestrevet <asvlestrevet@gmail.com>

Pour : DDTM 29 <marie-anne.etienne@finistere.gouv.fr>

Copie à : BOINET Jean Michel <lorbic@aol.com>

Bonjour et Bonne Année 2016

L'ASV Lestrevet organise deux courses nationales de Char à voile sur l'estran de lestrevet-pentrez en ce premier semestre 2016.

Nous vous demandons donc une autorisation de circulation de véhicules sur la plage pour une course qui se déroulera les 26 et 27 mars prochains de 9 h à 17 h.

26 mars : BM 12h53

27 mars: BM 14h30

demande d'Arrêtés Municipaux en cours.

Secours assurés par UDAPS 29

les véhicules suivants seront amenés à circuler sur la plage pour assurer la bonne tenue de la compétition (direction de course), la sécurité des pilotes et des promeneurs :

- Peugeot CK 722 CQ
- Peugeot AY 160 ER
- Opel CT 397 HA
- Citroën 2434 YY 29

Vous trouverez en pièce jointe le plan d'organisation du site.

vous en souhaitant bonne réception,

Laurent AUDIC

Secrétaire de l'ASV Lestrevet

**Sujet :** Tr: [INTERNET] Demande d'autorisation

**De :** "ETIENNE Marie-Anne - DDTM 29/DML/PLAM/Guilvinec" <marie-anne.etienne@finistere.gouv.fr>

**Date :** 18/01/2016 09:49

**Pour :** SIMON Grazziana - DDTM 29/DML/URL/PAM-GV <grazziana.simon@finistere.gouv.fr>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Demande d'autorisation

**Date :** Fri, 15 Jan 2016 13:43:27 +0100

**De :** > ASV Lestrevet (par Internet) <asvlestrevet@gmail.com>

**Répondre à :** ASV Lestrevet <asvlestrevet@gmail.com>

**Pour :** DDTM 29 <marie-anne.etienne@finistere.gouv.fr>

**Copie à :** BOINET Jean Michel <lorbic@aol.com>

Bonjour et Bonne Année 2016

L'ASV Lestrevet organise deux courses nationales de Char à voile sur l'estran de lestrevet-pentrez en ce premier semestre 2016.

Nous vous demandons donc une autorisation de circulation de véhicules sur la plage pour une course qui se déroulera les 26 et 27 mars prochains de 9 h à 17 h.

26 mars : BM 12h53

27 mars: BM 14h30

demande d'Arrêtés Municipaux en cours.

Secours assurés par UDAPS 29

les véhicules suivants seront amenés à circuler sur la plage pour assurer la bonne tenue de la compétition (direction de course), la sécurité des pilotes et des promeneurs :

- Peugeot CK 722 CQ
- Peugeot AY 160 ER
- Opel CT 397 HA
- Citroën 2434 YY 29

Vous trouverez en pièce jointe le plan d'organisation du site.

vous en souhaitant bonne réception,

Laurent AUDIC

Secrétaire de l'ASV Lestrevet



Pentrez-Plage

A

Image 1  
© 2005  
Image 2  
© 2005

Images satellite 5 mars 2005

48° 10' 56.80" N 4